

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI représenté par Jean-Marc SIGNES - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Christian AMIRATY - Moussa BENKACI

représenté par Stéphanie FERNANDEZ - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Doudja BOUKRINE représentée par Frank OHANESSIAN - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Marc DEL GRAZIA représenté par Jean-Pierre GIORGI - Christian DELAVET représenté par Eric GARCIN - Sylvaine DI CARO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Olivier FREGEAC représenté par Vincent DESVIGNES - Agnès FRESCHEL représentée par Christian PELLICANI - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Roger GUICHARD représenté par Pierre LAGET - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Yannick OHANESSIAN - Arnaud KELLER représenté par Eléonore BEZ - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Grégory PANAGOUDIS - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Férouz MOKHTARI représenté par Catherine VESTIEU - José MORALES représenté par Yves MESNARD - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Lourdes MOUNIEN représentée par Cédric JOUVE - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par André MOLINO - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Didier REAULT représenté par Frédéric GUELLE - Pauline ROSSELL représentée par Anthony KREHMEIER - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Eric SEMERDJIAN représenté par Sophie CAMARD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nadia BOULAINSEUR - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Cédric DUDIEUZERE - Samia GHALI - Sébastien JIBRAYEL - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Stéphane RAVIER - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Anne VIAL - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Denis ROSSI représenté à 14h30 par Jean-Yves SAYAG.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique FARKAS à 14h51 - Sophie GRECH à 14h51 - Benoît PAYAN à 15h17 - Jessie LINTON à 15h17 - Sébastien BARLES à 15h22 - Michèle RUBIROLA à 15h28 - Robert DAGORNE à 15h36 - Laure-Agnès CARADEC à 15h49 - Audrey GARINO à 15h49 - Yannick OHANESSIAN à 15h50 - Michel LAN à 15h51 - Richard MALLIÉ à 15h51 - Christian BURLE à 15h52 - Véronique MIQUELLY à 15h52 - Francis TAULAN à 15h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-009-13555/23/CM

■ Création de la Régie métropolitaine dotée de la seule autonomie financière, à caractère industriel et commercial, pour l'exploitation et la gestion des parkings Méjanès, Signoret, Carnot, Pasteur, Mignet, Bellegarde et Cardeurs à Aix-en-Provence

54365

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Ville d'Aix-en-Provence, au droit de laquelle s'est substituée la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2018, a confié à la société SEMEPA l'exploitation des parcs de stationnement Méjanès, Signoret, Carnot, Pasteur, Mignet, Bellegarde et Cardeurs ainsi que l'équipement et l'exploitation du stationnement payant de surface dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public d'une durée de 36 ans et 6 mois à compter du 29 décembre 1986. Le contrat arrivera à échéance le 29 juin 2023.

Compte tenu des incertitudes liées à la loi du 21 février 2022 dite 3DS, relatives notamment au retour de la compétence stationnement en ouvrage aux Communes, la Métropole n'a pas engagé le processus de renouvellement du contrat dans les délais requis.

Or, par délibération n° MOB-002-12908/22/CM en date du 15 décembre 2022, le Conseil de la Métropole a déclaré d'intérêt métropolitain les parcs de stationnement Méjanès, Signoret, Carnot, Pasteur, Mignet, Bellegarde et Cardeurs à Aix-en-Provence.

La gestion des parcs précités demeure ainsi de compétence métropolitaine, le stationnement payant en surface restant quant à lui de compétence communale.

L'échéance rapprochée du contrat au 29 juin 2023 ne permet pas à la Métropole de mener à bien l'ensemble de la procédure de renouvellement du contrat pour ces sept parcs.

Dans ce contexte et afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé la création d'une régie avec autonomie financière et sans personnalité morale en application de l'article L.2221-4.2° du Code Général des Collectivités Territoriales pour la reprise de la gestion des 7 parcs de stationnement.

Cette régie est nommée « Régie Métropolitaine chargée de l'exploitation de 7 parcs de stationnement situés à Aix-en-Provence », son siège est fixé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence 58, Boulevard Charles Livon - Le Pharo - 13007 Marseille. Son exploitation débutera à compter du 30 juin 2023.

La régie est administrée par un Directeur et par le Conseil d'exploitation, sous l'autorité de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Conseil de la Métropole.

Les membres du Conseil d'Exploitation ainsi que le Directeur de la régie sont désignés par le Conseil de la Métropole sur proposition de la Présidente.

Conformément à l'article R. 2221-5 du CGCT, Madame la Présidente propose au Conseil de désigner les personnes suivantes comme membres du Conseil d'Exploitation :

- Solange BIAGGI
- Philippe GINOUX
- Georges CRISTIANI
- Jean-Pierre GIORGI
- Stéphane PAOLI

Conformément à l'article R. 2221-67 du CGCT, Madame la Présidente propose au Conseil la désignation du Directeur de la Régie. Dans l'attente du recrutement de ce dernier et en l'absence de personnalité morale de la Régie, les fonctions seront assurées par intérim par madame Marie-Josée NAHLER, Directrice Stationnement et Nouvelles Mobilités, au sein de la Métropole permettant le début opérationnel de l'activité au 30 juin 2023. La désignation du Directeur interviendra lors d'un prochain Conseil de la Métropole.

Le régime financier, budgétaire et comptable de la régie est celui de la Métropole, sa Présidente étant le représentant légal et l'ordonnateur de la Régie.

Conformément à l'article R. 2221-1 du CGCT, le montant de la dotation initiale de la régie est fixé à 1 million d'euros et sera remboursé au plus tard à la fin de l'exercice 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 001-4256/18 CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 20 septembre 2018 portant élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS ;
- La délibération n° FBPA 002-12908/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la définition de l'intérêt métropolitain inhérent à la compétence « aires et parcs de stationnement » ;
- L'avis du Comité Social Territorial du 20 février 2023 ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics du 13 mars 2023.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès, Signoret, Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur ainsi que l'équipement et l'exploitation du stationnement payant de surface à Aix-en-Provence prend fin le 29 juin 2023 ;
- Qu'il apparaît cependant nécessaire d'assurer le fonctionnement et la continuité de ce service public à titre transitoire compte tenu de l'échéance du contrat au 29 juin 2023 ;
- Que la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière est proposée pour assurer l'exploitation et la gestion de ces sept parcs de stationnement.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la création d'une Régie dotée de la seule autonomie financière dénommée « Régie Métropolitaine chargée de l'exploitation de 7 parcs de stationnement situés à Aix-en-Provence » : les parkings Mignet, Méjanes, Signoret, Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur.

Article 2 :

Sont approuvés les statuts de la Régie ci-annexés.

Article 3 :

Sont approuvés la création d'une comptabilité analytique propre à la régie autonome, au sein du budget annexe « Parkings », et le montant de 1M€ de dotation initiale.

Les sommes mises à sa disposition seront remboursées par la Régie au plus tard à la fin de l'exercice comptable 2023.

Article 4 :

Est approuvée la désignation en tant que membres du Conseil d'Exploitation de la Régie les personnes suivantes :

- Solange BIAGGI
- Philippe GINOUX
- Georges CRISTIANI
- Jean-Pierre GIORGI
- Stéphane PAOLI

Article 5 :

Est approuvé le Règlement Intérieur de la gestion et l'exploitation des parkings qui prendra effet au 30 juin 2023.

Article 6 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la Métropole - Chapitre 65 - Nature 6573643.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS